



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E195233

VALABLE JUSQU'AU 05/06/2025

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/02/2022

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2022B00177

Siret : 910 744 754 00011

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3811603

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 147827728

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 147827728

Situation fiscale et sociale : A jour au 10/10/2023

Raison sociale : AMGIS CONFORT ET ENERGIES

2711 ROUTE DE FOUGERES
50600 LES LOGES MARCHIS

Téléphone : 02 33 79 35 35

Portable :

Site Internet : www.amgis-ce.fr

E-mail : contact@amgis-ce.fr

Responsabilité légale :

BENARD NICOLAS GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	01/06/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	01/06/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	04/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/04/2022
o Chaudière bois	01/04/2022
o Poêle ou insert bois	01/04/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	08/09/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/09/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/04/2022

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.